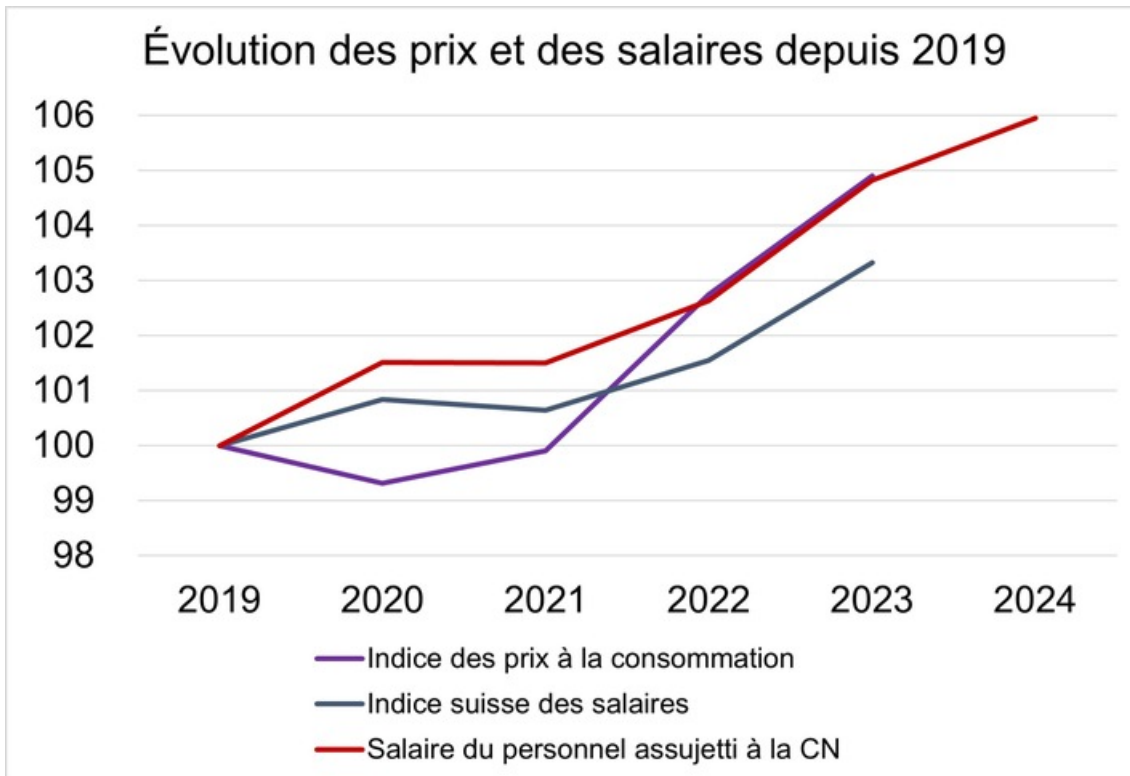


23.05.2024 - 10:00 Uhr

Dans la construction, les entrepreneurs augmentent sensiblement les salaires: +1,6 % pour les auxiliaires



Zurich (ots) -

Les salaires du secteur principal de la construction ont été sensiblement augmentés en 2024. De toutes les catégories de salaires (+1,1 % en moyenne), les auxiliaires sont les mieux lotis avec +1,6 %. Tels sont les enseignements de l'enquête de la SSE sur les salaires 2024. Cette dernière révèle que les entrepreneurs ont augmenté les salaires spontanément, sans directives collectives, contredisant ainsi les syndicats qui prétendaient que les salaires avaient été gelés. La hausse globale de 4,8 % depuis 2019 place clairement les salaires de la construction au-dessus de la moyenne nationale. Par rapport aux autres branches, les employeurs de la construction sont ceux qui préservent le plus le pouvoir d'achat de leurs employé(e)s. Avec une moyenne de 6 159 francs par mois (x13), les salaires versés par les entrepreneurs suisses sont les plus élevés d'Europe.

Hausse spontanée des salaires par les entreprises en 2024

En 2024 les entreprises du secteur principal de la construction ont en moyenne augmenté de 1,1 % les salaires de leurs collaborateurs et collaboratrices assujettis à la Convention nationale (CN). Ceux des auxiliaires ont été augmenté de 1,6 %, soit la plus forte hausse. Ainsi, les entrepreneurs renforcent leur engagement de responsabilité sociale, et ce d'autant qu'ils ont augmenté le plus sensiblement les rémunérations de ceux qui sont les plus vulnérables à l'inflation.

Ces réévaluations salariales ont été spontanément opérées par les entrepreneurs, les partenaires sociaux n'ayant convenu aucune hausse collective des salaires. Elles reflètent la prise en compte par les entrepreneurs de l'inflation et des performances de travail individuelles. Aucun gel des salaires n'a eu lieu dans le secteur principal de la construction comme le prétendent les syndicats.

Le secteur principal de la construction est celui qui préserve le plus le pouvoir d'achat

L'indice des prix à la consommation est resté stable pendant de nombreuses années, jusqu'en 2019, après quoi l'inflation a augmenté. D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), les prix ont augmenté de 4,9 % entre 2019 et 2023 alors qu'une hausse des salaires de seulement 3,3 % a été constatée au niveau national.

Il en a été différemment dans le secteur principal de la construction: les salaires des personnes auxquelles

s'applique la CN ont ainsi progressé de 4,8 % durant la même période. Les entreprises de la construction préservent ainsi réellement le pouvoir d'achat de leurs effectifs. D'après l'OFS, le secteur principal de la construction compte parmi les quatre branches à avoir le plus augmenté leurs salaires ces dernières années.

Les ajustements individuels sont pertinents

Les chiffres montrent clairement que les entreprises de la construction assument dûment leur responsabilité sociale, par le biais de ces augmentations spontanées intervenant sans directives collectives. Au regard de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'entrepreneur doit impérativement pouvoir ajuster à tout moment les salaires de manière individuelle. Cela lui permet d'obtenir un avantage concurrentiel et de conserver la possibilité d'augmenter les salaires au cas par cas pour de bonnes performances.

La Convention nationale s'applique des auxiliaires sans expérience professionnelle ni diplôme de formation aux contremaîtres. Le salaire moyen des personnes auxquelles s'applique la CN est de 6 159 francs par mois, et d'environ 8 070 francs pour les contremaîtres. Les salaires sont versés 13 fois par an, il s'agit des salaires industriels les plus élevés d'Europe.

[Résultats détaillés de l'enquête sur les salaires](#)

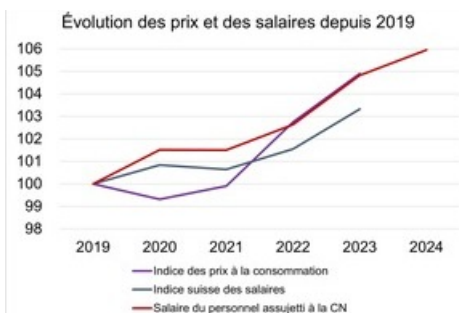
Contact:

Contacts pour les représentants des médias

Jacqueline Theiler, en charge de la communication SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Marcel Sennhauser, responsable Politique et communication SSE
Tél. 058 360 76 30, marcel.sennhauser@baumeister.ch

Medieninhalte



évolution des prix et des salaires depuis 2019 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100051907 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

| vlohn pro Monat in Franken (x 13 pro Jahr, ohne Steuer) | |
|---|-------|
| | 2024 |
| | 8'074 |
| | 6'952 |
| | 6'317 |
| | 6'228 |
| | 5'730 |
| | 5'174 |
| arbeiter) | 6'159 |
| s Polier) | 6'389 |

Salaire mensuel effectif moyen en francs / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100051907 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100919702> abgerufen werden.